

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN**

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	17	2	19

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq du mois de juin,
à 19h15,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire,
sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : **29 mai 2026**

Membres présents à la séance : ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DEMONQUE Charlotte, DIETCHEN Coralie, DUPIN Sandrine, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, SICARD Alain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry.

Membres excusés : GUICHARD Christelle – Pouvoir à André ALLARDET, VIOUSASSE Nathalie – Pouvoir à Fabrice CORNATON.

Secrétaire de séance : Thierry VAN VOORTHUYSEN

N° de l'acte : DEL.2026.06.05.06

Objet : Fixation des tarifs à la location pour le Parc des Peupliers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des commissions vie associative, vie économique, évènementiel et finances,

Monsieur Fabrice Cornaton, rapporteur, informe qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de location du Parc des Peupliers datant de 2018, tout en prenant en compte l'évolution des coûts d'entretien, de fonctionnement et d'énergie liés à cet équipement.

Il est donc proposé les tarifs de la location du Parc des Peupliers suivant :

- **Habitants de la commune :**
 - lundi au vendredi : 100 €/ jour
 - week-end (samedi + dimanche) : 200 €

- **Personnes extérieures à la commune :**
 - lundi au vendredi : 200 €/ jour
 - week-end (samedi + dimanche) : 400 €

- **Entreprises :**
 - lundi au vendredi : 250 €/ jourLouable uniquement du lundi au vendredi pour les entreprises.

- **Associations communales (par année civile) :**
 - 1ere utilisation : 0 €
 - lundi au vendredi : 50 €/ jour
 - week-end (samedi + dimanche) : 100 €
- **Associations extérieures :**
 - lundi au vendredi : 100€/jour
 - Week-end (samedi + dimanche) : 300 €
- **Caution :**
 - Dommages : 500 €
 - Nettoyage (local + parc) : 300 €

La location du Parc des Peupliers est possible en journée uniquement (jusqu'à 20 heures).

La réservation du Parc des Peupliers est soumise à :

- la signature d'une convention de location accompagné de son règlement intérieur
- la fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile,
- le versement de 50% du tarif non remboursable, sauf cas de force majeure
- L'établissement d'une caution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **avec 14 voix pour et 5 abstentions**, valide la mise en application de ces nouveaux tarifs.

Se sont abstenus : Alain SICARD, Stéphanie LUQUIN, Catherine THOINON, Agathe DORMANT et Aline MOUCHETTE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Georges CURT

